

**Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du
LUNDI 4 MARS 2019**

**L’an deux mil DIX-NEUF, le LUNDI 4 MARS,
à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Date de convocation : le 25 FEVRIER 2019

Etaient présents : Jean-Jacques GARDRAT, Serge RENAULT, Sophie BOULAY, Gérard PLATON, Sandra FRAIN, Christophe CAJAT, Christine CHARREAU, Jean-Noël THIBAULT.

Absents excusés : Claudine LENOIR, Agnès SURGENT et Bruno VUITTENEZ

Absent : Joël HALLAY

Pouvoirs : Claudine LENOIR à Sophie BOULAY, Agnès SURGENT à Serge RENAULT, Bruno VUITTENEZ à Jean-Jacques GARDRAT

Madame Sandra FRAIN a été nommée secrétaire de séance.

0– Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2019, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux, n’appelle de leur part aucune observation. Le compte-rendu est donc approuvé à l’unanimité.

1 – Travaux de Restructuration-Réhabilitation de la Halle et Rez-de-chaussée de la Mairie : présentation Avant Projet Sommaire

Le Conseil Municipal prend connaissance de l’Avant Projet Sommaire établi par le maître d’œuvre. Monsieur GIGON, Architecte, a effectué une présentation visuelle et graphique du projet de restructuration.

L’architecte a communiqué l’état d’avancement du projet et certains éléments techniques spécifiques (recours à un bureau de contrôle, réalisation du diagnostic amiante/plomb, travaux préalables de désamiantage, rencontre avec l’Architecte des Bâtiments de France...).

Le Conseil Municipal approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à poursuivre toutes les démarches nécessaires pour ce projet et notamment à déposer les demandes d’autorisations d’urbanisme (DP ou PC, autorisation de travaux au titre des ERP....).

2 – Soutien à la résolution du 101^{ème} Congrès de l’Association des Maires de France

A l’unanimité, le Conseil Municipal apporte son soutien et approuve la résolution émise par l’Association des Maires de France lors de son 101^{ème} Congrès.

3 – Fixation des durées d’amortissement des immobilisations et subvention versées

Le Conseil Municipal fixe les durées d’amortissements des immobilisations et subventions versées en 2018 de la façon suivante :

Subventions d’Investissement Versées	Subventions		Durée d’amortissement	Montant Dotation Annuelle
	Imputation comptable	Montant		
Subvention d’investissement versée au Syndicat d’Aménagement de la Grenne	2041583	1 595.00 €	1 an	1 595.00 €
Subvention d’investissement versée au SIDELC-Année 2014 2015 Participations Trvx enfouissement réseaux électriques et téléphoniques	204	49 971,34 €	30 ans	1 665.71 €
Subvention d’équipement en nature versée à l’EHPAD de Mondoubleau Les Marronniers (Cession de parcelles de terrain du Parc Consigny à l’Euro symbolique)	204413	17 708 .73 €	30 ans	590.29 €

4-Subventions aux associations-Année 2019

Le Conseil Municipal après avoir examiné les diverses demandes de subventions a décidé à l'unanimité d'allouer aux associations pour l'année 2019, les subventions figurant dans la liste ci-dessous :

Suite à la dissolution du CCAS au 1^{er} janvier 2019, les subventions précédemment versées par le CCAS seront intégrées au budget communal.

Le Conseil Municipal a décidé que les subventions seront versées uniquement aux associations qui auront transmis leur demande accompagnée du dernier rapport d'activité et financier.

	2018	2019
Association Sportive de Mondoubleau-Cormenon	300 €	300 €
Tennis Club	700 €	700 €
Société des Courses Hippiques <i>(subvention non renouvelée en 2019)</i>	160 €	0 €
La Gaule Percheronne	50 €	50 €
Amicale Handicapés du Perche <i>(plus d'activité)</i>	230 €	0 €
Amicale du Bel Age	50 €	100 €
Donneurs de Sang Canton	80 €	80 €
Perche Nature	80 €	100 €
U.C.A.M. <i>(subvention de base 300 € +subv complémentaire 250 €)</i>	550 €	550 €
Anciens Combattants AFN Mondoubleau	50 €	50 €
FNATH	50 €	50 €
Souvenir Français	45 €	50 €
Doigts Agiles	25 €	30 €
Conciliateurs de justice de Loir et Cher	50 €	50 €
Association des Secrétaires de Mairie Loir-et-Cher	45 €	45 €
Dyna'mômes	90 €	90 €
Polysons	200 €	200 €
Cercle Généalogique de Loir et Cher	150 €	150 €
ADMR <i>(1,05 €/hab sur la base de 1.455 habitants)</i>	1.577 €	1.527,75 €
AEP Saint Louis de Gonzague	1 800 €	1.800 €
Tennis de Table des Collines du Perche	100 €	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mondoubleau	140 €	140 €
Pirouette	90 €	90 €
Dans les Pas de Léonie	150 €	150 €
Gymnastique Volontaire Mondoubleau-Cormenon	50 €	50 €
Club de Judo Epuisay	100 €	100 €
Association Tour Cycliste Loir-et-Cher	174.60 €	174,60 €
LISTE DES SUBVENTIONS VERSÉES PRÉCÉDEMMENT PAR LE CCAS DE MONDOUBLEAU INTEGRÉES AU BUDGET COMMUNAL SUITE A DISSOLUTION DU CCAS AU 01/01/2019		
Association « Age Vermeil »-Asso en pour le développement d'activités et animations en faveur des résidents de l'EPHAD de Mondoubleau	100 €	100 €
Association Sport Adapté du Perche	100 €	100 €
Association « Vie Libre »	150 €	150 €
NOUVELLES SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2019		
Grenne d'API (Association Parents d'élèves du Regroupement Pédagogique de Mondoubleau-Choue)	-	600 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES 2019		7.677,35 €

5-Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes : mise à jour délibération

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes sont fixées et calculées par référence à un pourcentage du montant correspondant à l'Indice Brut (IB) terminal de la Fonction Publique. Cet indice terminal ayant été modifié et ayant été majoré de 1015 à 1022 au 1^{er} janvier 2017 et de 1022 à 1027 au 1^{er} janvier 2019, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour prendre en compte cette nouvelle réglementation.

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux des indemnités du Maire et des Adjointes précédemment votés de la façon suivante :

- Indemnité de fonction du Maire : 41 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique
- Indemnité de fonction des quatre Adjointes au Maire : 10,75 % l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide de maintenir le taux des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes comme précédemment depuis le début du mandat.

6-Garantie d'emprunt complémentaire Terre de Loire Habitat (Opération logements HLM Avenue Louis Chaumel)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'opération de construction des logements individuels, avenue Louis Chaumel, l'Office Public « Terres de Loire Habitat » a dû avoir recours à un emprunt supplémentaire de 42.764 € pour assurer le financement de l'augmentation du taux de TVA sur les travaux de construction de logements sociaux qui est survenue en cours d'opération suite à la loi de finance 2018.

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'Office Public de l'Habitat « Terres de Loire Habitat »,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n° 93074, annexé à la présente délibération, signé entre l'Office Public de l'Habitat de Loir-et-Cher « Terre de Loire Habitat », ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉLIBÈRE :**

- et **ACCEPTE** que la Commune de MONDOUBLEAU accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de total de 42.764 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 93074 constitué de 1 (une) ligne du Prêt ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

-Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

7-Gestion dynamique et durable des haies : choix des lieux

Dans le cadre du projet LEADER, engagé par la Communauté de Communes des Collines du Perche, concernant « l'entretien exemplaire des haies », il a été proposé que chaque Commune volontaire choisisse des tronçons de haie (autour de 2 Kms) sur son territoire communal (haie communale ou privée)

Il est proposé d'intégrer dans ce projet la haie communale du Chemin vert qui s'étend de la Rousselière jusqu'à la Minauderie. Contact sera également pris avec un propriétaire privé dont une des haies présente un certain intérêt au lieu-dit « La Malécléche ».

8- Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le Maire, considérant les délibérations du Conseil Municipal du 8 avril 2014 et du 11 septembre 2017, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2019/02	28 janvier 2019	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain pour un bien sis 11 clos de la Minauderie <i>Annulée</i>
2019/03	30 janvier 2019	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain pour un bien sis 9 rue Lamartine
2019/04	4 février 2019	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain pour un bien sis 11 clos de la Minauderie (annule et remplace la décision n° 2019/02)
2019/05	14 février 2019	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain pour un bien sis 4 rue Chrétien
2019/06	18 février 2019	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain pour un bien sis 9 rue Charles Péguy
2019/07	19 février 2019	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain pour un bien sis 12 rue Chrétien
2019/08	22 février 2019	Aménagement sécuritaire Rue des Poilus-RD 921- Avenant n°2 Mission de Maîtrise d'œuvre supplémentaire avec le Bureau d'Etudes VIATEC pour un montant de 920 € H.T. (MO mise à niveau bouches à clés, regards assainissement, reprise de la signalisation dans le cadre de la réfection de chaussée par le CD 41)
2019/09	22 février 2019	Réalisation de repérages amiante et plomb avant réalisation de travaux dans le cadre de l'opération de Réhabilitation-Restructuration de la Halle de la Mairie-EURL Dominique ROUSSINEAU-St Sulpice de Pommeray (41) pour un montant de 790 € H.T.
2019/10	25 février 2019	Acceptation d'indemnité d'assurance consécutive à un sinistre sur barrière fixe place du Marché pour un montant de 193,20 € MGA Buré
2019/11	4 mars 2019	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain pour un bien sis 13 rue du Pont de l'Horloge

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire demande à Madame CHARREAU de bien vouloir faire un point de situation sur le fonctionnement de l'Association de la Commanderie d'Arville dont elle est Présidente depuis le 1^{er} février 2019. Les nouveaux membres du bureau mettent tout en œuvre pour maintenir les activités de la Commanderie d'Arville et permettre une réouverture dans des conditions optimales pour la saison touristique à venir.

Aménagement du jardin de la maison « Chapoton » appartenant à la Commune : Mme CHARREAU fait le point sur le projet. Tout d'abord, il conviendra de faire une ouverture sur le mur longeant la rue Courtin. Pour l'aménagement du jardin, qui permettra la jonction entre le Parc Consigny et la rue Courtin, il est nécessaire de définir l'emprise exacte qui fera l'objet d'un aménagement. Une réunion de travail aura lieu le 11 mars entre la Commune, Perche Nature et le CAUE 41. L'association Perche Nature propose de réaliser l'aménagement paysager du jardin public et l'entretien du jardin dans le cadre d'une action expérimentale. Les végétaux seraient fournis par la Commune.

Monsieur le Maire fait savoir qu'aucune demande de réunion n'a été sollicitée par la population dans le cadre du Grand Débat National.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune

-Dates à retenir :

- Lundi 8 Avril à 20 H : prochain Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.

Le Maire
Jean-Jacques GARDRAT